

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



COMMUNE LE MENÉ
Conseil municipal du 14 mars 2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 hab. et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 10 semaines (article L.5217-4 du CGCT) précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Sont ainsi évoqués :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

SOMMAIRE

1 - Le contexte économique et financier (page 3)

1A - Le contexte mondial

1B - Le contexte national

1C - Le contexte intercommunal

2/ La situation et les orientations financières (page 8)

2A - Budget commune

2B - Budget eau (page 19)

2C - Budget chaufferies bois (page 23)

2D - Budget transports (page 25)

2E - Budget stations-services (page 26)

2F - Budget panneaux solaires (page 28)

2G - Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale (page 29)

2H - Budgets lotissements (page 30)

1-LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

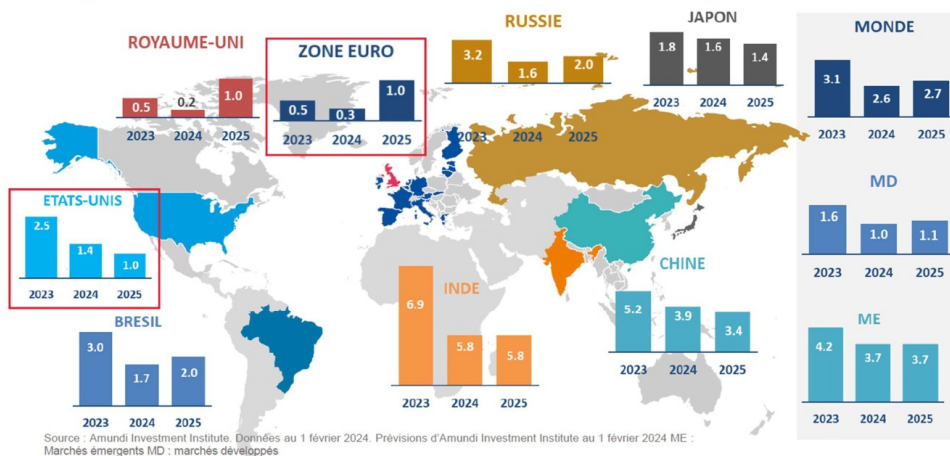
1A - Le contexte mondial

La croissance mondiale patine face à de nombreux défis



- La dynamique économique mondiale se dégrade
- Révision à la baisse des perspectives de croissance, (en Europe, aux États-Unis et en Asie)
- Le pic d'inflation est passé, mais l'inflation sous-jacente reste trop élevée
- Le resserrement monétaire touche à sa fin, incertitude sur le calendrier de baisse des taux directeurs BCE et Fed
- Les tensions géopolitiques exacerbées font peser un risque additionnel sur la conjoncture mondiale

Perspectives de croissance molle et inégale



1B - Le contexte national

Taux de croissance du PIB (en volume)

- + 1,0 % en 2023 contre 2,5 % en 2022 et 6,8 % en 2021
- + 1,4 % en 2024 (revu à 1%)

Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

- + 4,9 % en 2023 contre 5,2 % en 2022 et 1,6 % en 2021
- + 2,6 % en 2024

Taux d'intérêts

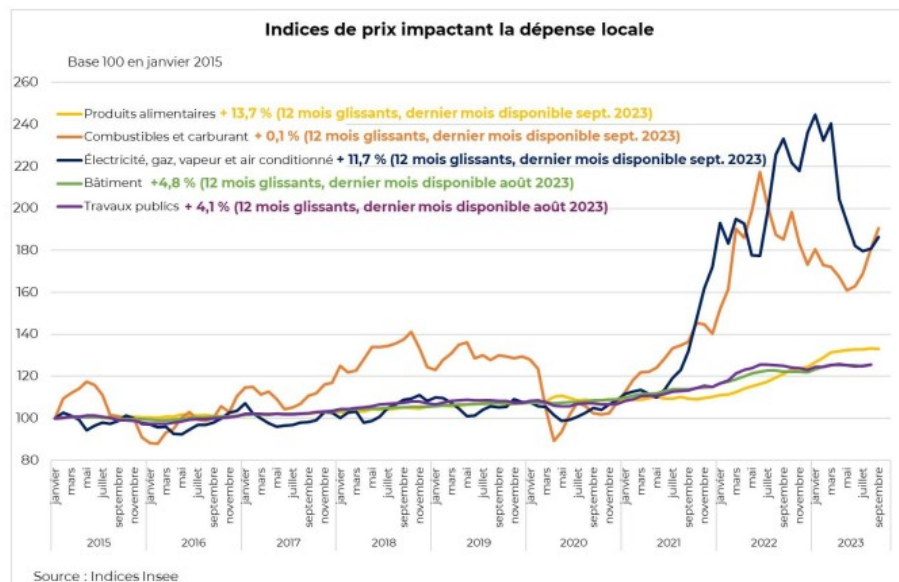
- Une remontée rapide depuis 2022, mais la fin annoncée de resserrement des taux de la Banque Centrale Européenne ouvre la perspective d'une baisse.

Déficit public

- 4,9 % du PIB en 2023 après 4,8 % en 2022 et 6,4 % en 2021.
- 4,3 % du PIB en 2024

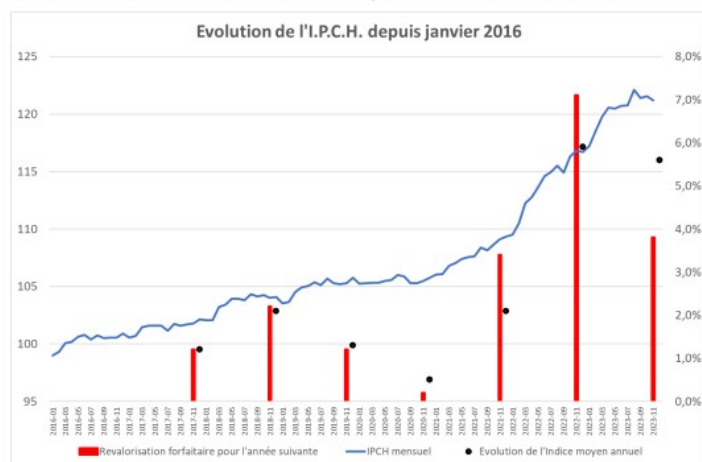
La France s'est engagée au sein de l'Union Européenne à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre en 2030 d'au moins 55 % par rapport à l'année de référence 1990 puis à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Une inflation persistante mais en voie d'atténuation

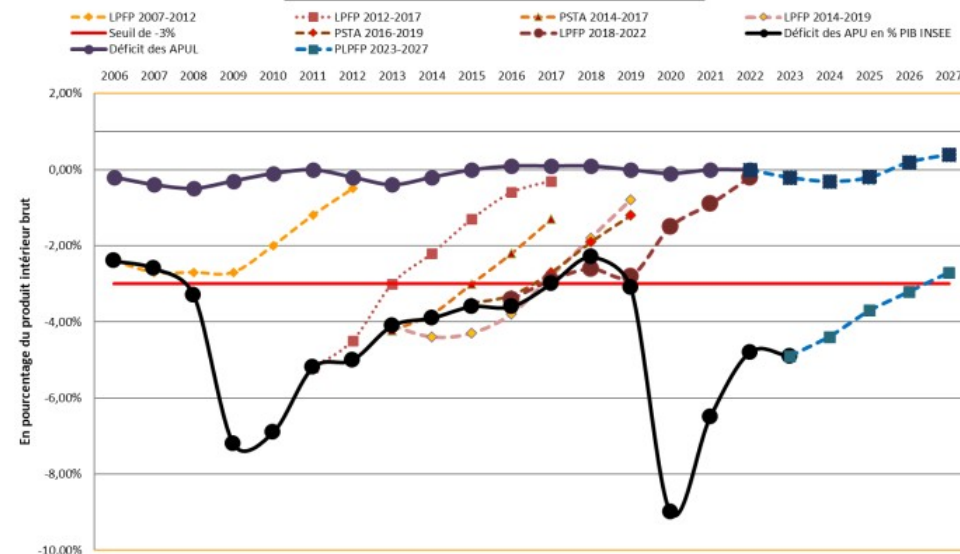


Revalorisation forfaitaire des bases

- Rappel de la règle : évolution (positive) de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.) de novembre n-2 à novembre n-1
- Application en 2023 : +7,1 %
- Application en 2024 : entre +3,5 % et +4 % (pour les locaux d'habitation et industriels)



Déficit des administrations publiques en proportion du produit intérieur brut (PIB)



Le déficit des APUL (Administrations Publiques Locales) s'était largement réduit avant la crise sanitaire liée au COVID grâce à la baisse de la DGF. Désormais l'Etat mise sur la réduction des dépenses de fonctionnement des APUL afin de réduire le déficit. Cette réduction des dépenses de fonctionnement n'est pour le moment pas contrainte.

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des APUL est cependant fixé à 0,5 point sous l'inflation prévisionnelle soit :

2024 : 2 % - 2025 : 1,5 % - 2026-2027 : 1,3 %

1C - Le contexte intercommunal

La chambre régionale des comptes a été saisie par la Préfecture des Côtes-d'Armor au motif que le Compte Administratif 2022 de Loudéac Communauté Bretagne Centre présentait un déficit conformément à l'article L.1612-20 du C.G.C.T. (déficit supérieur à 5 % des recettes de la section de fonctionnement).

Budget	Résultat cumulé corrigé 2022	Recettes de fonctionnement 2022
Principal	2 328 393 €	31 109 483 €
Tourisme	131 184 €	1 214 418 €
Zones commerciales	- 3 428 791 €	159 130 €
Aménagement de zones	- 3 361 047 €	421 269 €
Eau	91 330 €	309 661 €
Déchets	- 872 291 €	7 575 960 €
Bois énergie	- 1 781 626 €	625 231 €
Assainissement (régie)	567 700 €	5 445 011 €
Assainissement (DSP)	598 108 €	492 203 €
SPANC	- 132 854 €	160 812 €
TOTAL	- 5 859 893 €	47 513 177 €
Ratio de déficit	12,33 %	

La CRC propose différentes mesures dont certaines pourraient avoir un impact financier important :

- Augmenter de 14 % les tarifs des redevances d'assainissement non collectif
- Verser une subvention exceptionnelle de 169 275 € du budget principal au budget SPANC pour en apurer le déficit cumulé (mis en œuvre en 2023)
- Céder deux actifs du budget bois énergie au budget principal pour 640 346 €
- Verser une subvention exceptionnelle de 1 563 605 € du budget principal au budget bois énergie pour en apurer le déficit cumulé (mis en œuvre en 2023)
- Réviser à la hausse de 655 963 € soit 1 655 963 € la subvention d'équilibre versée au budget déchets par le budget principal (mis en œuvre en 2023)
- Diminuer de 342 264 € la subvention accordée par le budget principal à l'office de tourisme
- Actualiser à la hausse de 463 568 € les recettes de fiscalité et de dotations perçues par le budget principal
- Diminuer les dépenses d'équipement du budget principal de 1 532 660 €.

Par ailleurs, il est important de noter que Loudéac Communauté Bretagne Centre présente une prospective qui ne tient pas compte de l'impact des emprunts contractés, à savoir : un emprunt de 2 500 000 € pour le budget Zones commerciales et un emprunt de 2 000 000 € pour le budget aménagement de zones.

Budget	Résultat cumulé 2023	Recettes de fonctionnement 2023
Principal	8 028 989,73 €	32 705 037,35 €
Tourisme	365 305,45 €	1 065 381,79 €
Zones commerciales	- 782 668,25 €	573 674,59 €
Aménagement de zones	- 324 941,77 €	2 032 668,50 €
Eau	46 143,27 €	489 845,55 €
Déchets	1 539 377,79 €	10 007 489,81 €

Bois énergie	- 113 826,01 €	2 419 798,06 €
Assainissement	4 971 421,85 €	6 297 734,31 €
SPANC	291 821,51 €	88 024,00 €
TOTAL	13 817 826,06	54 614 272,17 €
Ratio de déficit		

EPARGNE BRUTE				
2019	2020	2021	2022	2023
5 261 860 €	6 190 096 €	4 840 447 €	6 516 778 €	5 921 479 €

ENCOURS DE DETTE AU 31/12				
2019	2020	2021	2022	2023
42 767 494 €	44 121 066 €	49 839 932 €	58 742 124 €	66 845 308 €

Loudéac Communauté Bretagne Centre a restructuré sa dette ce qui explique des annuités plus faibles alors que l'encours a progressé. Quel sera le montant de l'annuité à la fin de l'effet restructuration ? La dette du budget principal est à taux fixe.

ANNUITE DE LA DETTE				
2019	2020	2021	2022	2023
2 469 751 €	2 452 166 €	2 027 044 €	1 048 553	1 116 632 €

Loudéac Communauté Bretagne Centre présente un important PPI pour la période 2024-2027

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT				
	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
PPI	17 763 000 €	10 585 000 €	8 245 000 €	6 345 000 €

Dont :

EXTRAIT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT				
	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Très Haut Débit	3 370 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €
PCAET	1 066 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Vélodrome	1 050 000 €			
Dépollution sites éco.	1 000 000 €	350 000 €		
Parcs aquatiques	800 000 €	1 200 000 €	500 000 €	
Passerelles himalayennes	600 000 €	1 200 000 €		

- Pour le budget déchets : la proposition et le détail du calcul du taux de TEOM sera présenté en mars (dans l'attente des coûts de traitement de Kerval). Les composteurs seront financés sur l'opération PCAET du budget principal.

- Pour le budget assainissement : des retards de programmation sont constatés au regard de contraintes techniques ou administratives mais l'objectif reste de consommer les 5 M€ attribués par l'Agence de l'eau.

- Pour le budget bois énergie : le tarif de 60 € du MWh est maintenu. Une étude d'extension de réseau sera réalisée en 2024.

- Pour les zones : poursuite de la politique de cession du foncier et engagement de plusieurs nouvelles opérations : négociation foncière, étude ou réalisation (Parpareux, Berlouze, Plaisance, Ifflet, La Gautraie, Bel Air...)

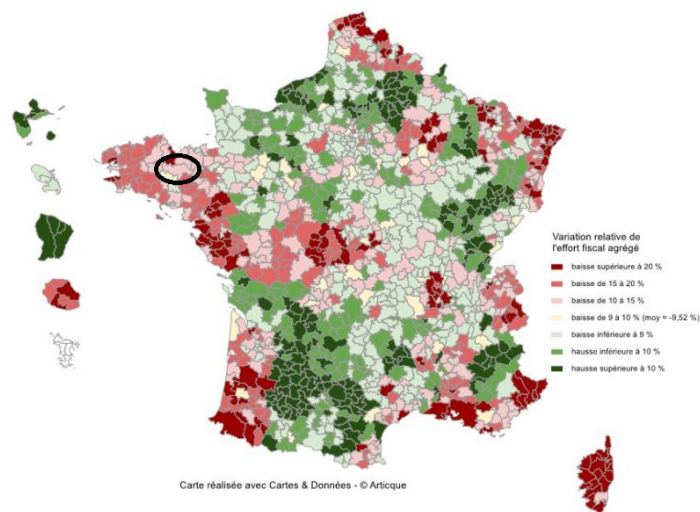
La réforme des indicateurs financiers

Avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la suppression progressive de la CVAE, les indicateurs financiers ont été revus et auront des conséquences à terme (2028) sur les finances de LCBC.

Sur la péréquation :

Nouveau calcul de l'effort fiscal agrégé Effets à terme pour les ensembles intercommunaux

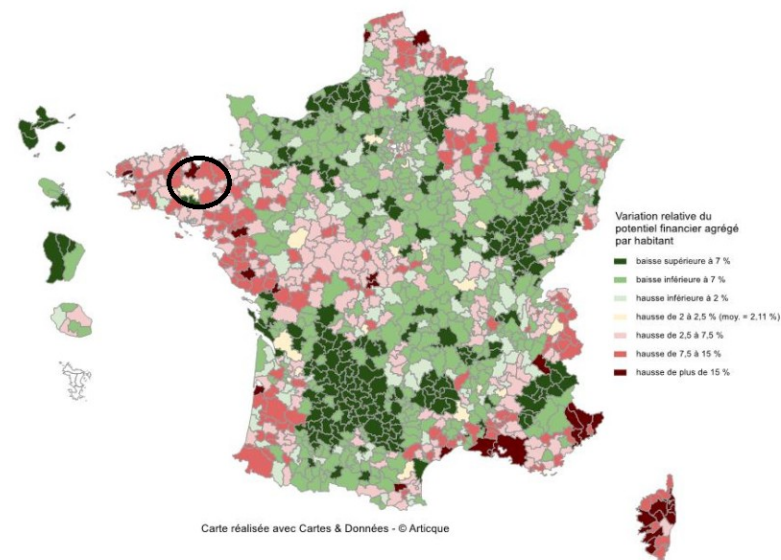
Variation des indicateurs des ensembles intercommunaux



Sur les aides potentielles :

Nouveau calcul du potentiel financier agrégé Effets à terme pour les ensembles intercommunaux

Variation des indicateurs des ensembles intercommunaux



2 – LA SITUATION ET LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU MENE

2A-Budget commune

Principaux constats

La prévision pour 2023 très pessimiste en raison de l'incertitude sur le coût de l'électricité (estimation x 2,5) et la baisse des droits de mutation (estimation - 35%) ne s'est pas concrétisée.

L'épargne brute estimée à 1 321 058 € ressort finalement à 2 003 475 €.

L'épargne nette estimée à 670 000 € ressort finalement à 1 352 126 €.

Le niveau de dépenses d'investissements de 5 M€ en 2017 a été dépassé avec 5,5 M€ en 2023.

Au 31/12/2023, 2,6 M€ de dépenses d'investissement sont encore engagées mais aussi 1,4 M€ de subventions d'investissement.

Pour financer ces investissements la commune a :

- obtenu des subventions à hauteur de 933 690 €
 - eu recours à un emprunt de 1,2 M€
 - puisé sur le fonds de roulement à hauteur de 1,7 M€. Fin 2022, le fonds de roulement correspondait à 5,7 mois de dépenses de gestion. Il sera ramené à 45 jours dans les années à venir.
- Sur la période 2019 -2023, l'évolution moyenne des recettes de gestion est de + 1,19 % tandis que l'évolution moyenne des dépenses de gestion est plus forte + 2,5 %.

Avec :

- la reprise des services après la crise sanitaire,
 - l'inflation des deux dernières années,
 - et les mesures décidées par l'Etat relatives à la revalorisation des salaires des fonctionnaires et assimilés,
- les dépenses de gestion ont évolué de **1 084 627 €** tandis que les recettes de gestion n'évoluaient que de **503 003 €**.

L'épargne brute a donc baissé de 581 624 € pour ressortir à 2 003 475 €.

Avec en plus la fin de la restructuration de la dette, l'épargne nette a baissé de 883 806 € pour atteindre 1 352 126 € en 2023.

2024 devrait être marquée par :

- une inflation moins forte,
- les dernières mesures en faveur de la rémunération du personnel.

On espère donc que ce sera une année de transition vers une plus grande stabilité.

Les recettes de gestion

En 2023, les recettes de gestion s'élèvent à 10,36 M€. Sur la période 2019-2023, elles évoluent de 1,19 % par an. **Par rapport à 2021, elles ont évolué de 503 003 €.**

2019	2020	2021	2022	2023	2024e
9 761 406 €	9 813 492 €	9 853 709 €	10 204 097 €	10 356 712 €	10 554 387 €

Les recettes de fonctionnement pour le Mené sont supérieures aux collectivités de même strate. En 2022, ces recettes étaient de 1 640€/habitant pour le Mené contre 1 246 €/habitant.

Pour 2024, ces recettes sont estimées à 10.55 M€ avec une hausse prévue des recettes fiscales essentiellement due à l'augmentation des bases.

1. Les recettes fiscales pour 48 %

Les recettes fiscales en 2023 s’élèvent à **4.98 millions €** soit **48 % des recettes de gestion**.

	2022	2023	≠	2024e	≠
Impôts directs	2 061 127 €	2 219 195 €	+ 158 068 €	2 293 296 €	+ 74 101 €
AC	1 967 298 €	1 967 298 €		1 967 200 €	- 98 €
DSC	320 123 €	313 424 €	- 5 699 €	313 400 €	- 24 €
DTMO	236 164 €	201 526 €	- 34 638 €	201 500 €	- 26 €
FNGIR	181 536 €	181 536 €		181 500 €	- 36 €
FPIC (r-p)	82 046 €	77 789 €	- 4 257 €	73 100 €	- 4 689 €
Taxes pylônes	15 993 €	16 776 €	+ 783 €	18 419 €	+ 1 643 €
Autres fiscalité	4 772 €	267 €	- 4 505 €	0 €	- 267 €
TOTAL	4 880 545 €	4 977 811 €	+ 97 266 €	5 048 415 €	+ 70 604 €

Les bases fiscales ont été revalorisées de 7,10 % en 2023 et devraient être revalorisées de 3,9 % en 2024 dans le cadre de la loi de Finances 2024. **Les taux n’ont pas été augmentés par le conseil municipal depuis 2017.** Au taux communal est simplement venu se greffer le taux départemental. En effet, la suppression progressive de la TH sur les résidences principales est compensée intégralement, à compter de 2021 par le transfert de la part départementale de TFPB. Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ».

Autres mesures fiscales de la loi de finances 2024 :

- Dérogations à la règle de lien pour la THRS (taxe d’habitation sur les résidences secondaires) avec les taxes foncières,
- Exonération compensée des logements locatifs sociaux faisant l’objet de travaux de rénovation lourde pour les adapter au changement climatique.
 - Agés d’au moins 40 ans
 - A la construction les logements ont bénéficié d’un prêt réglementé ou bénéficie d’une convention à l’aide personnalisée au logement depuis leur construction
 - Classés E, F ou G avant les travaux

- Classés A ou B après les travaux
 - Faisant l’objet d’une décision d’agrément à partir du 01/01/2024
 - Les travaux permettent aux logements de respecter des normes d’accessibilité, de qualité sanitaire, ou de sécurité d’usage.
- Durée d’exonération : 15 ans, portée à 25 ans pour les travaux faisant l’objet d’une demande d’agrément avant le 31/12/2026.

- Exonération entre 50 % et 100 % des logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale
- Durée d’exonération : 5 ans
- Exonération entre 50 % et 100 % des logements âgés de plus de 10 ans ayant fait l’objet de dépenses de prestation de rénovation énergétique
- D’au moins 10 000 € l’année précédente
 - Ou d’au moins 15 000 € au cours des 3 années précédentes
- Durée d’exonération : 3 ans

Les recettes fiscales se décomposent en 3 recettes :

- taxe habitation résidence secondaire (THRS)
- taxe foncier bâti (FB) auquel est déduit un coefficient correcteur
- taxe foncier non bâti (FNB).

	THRS	FB	Coefficient-Correcteur	FNB	TOTAL
2022	130 080 €	2 849 454 €	- 1 285 357 €	364 348 €	2,06 M€
2023	141 343 €	3 077 542 €	- 1 390 980 €	390 573 €	2 22 M€
2024e	135 153 €	3 197 566 €	- 1 445 228 €	405 805 €	2,29 M€

Les montants de THRS 2023 sont légèrement erronés suite à la mise en place de l’outil GMBI, l’estimation 2024 est donc basée sur les montants 2022.

Les attributions de compensation (AC) sont stables et s’élèvent à 1 967 298 €. Ces attributions de compensation sont un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU et ses communes membres et ont pour fonction d’assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et ses communes membres.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est calculée sur la base de 53,42 €/habitant avec déduction désormais de l'évolution du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC). En effet, Loudéac Communauté Bretagne Centre a proposé une répartition dite « dérogatoire libre » du FPIC mais du fait d'absence de vote à l'unanimité des communes membres, une répartition de droit commun a été appliquée en 2022 et 2023. Le montant FPIC versé en 2023 à l'ensemble intercommunal s'élève à 1 368 970 € dont 481 670 € pour LCBC et 887 300 € pour l'ensemble intercommunal. La répartition du FPIC est marquée par la réforme des indicateurs financiers. Une fraction de correction était appliquée à 100 % en 2022 et va décroître chaque année pour atteindre 0 % en 2028. Pour 2024, le montant prévu pour le FPIC est de 73 100 €. La loi de finances pour 2024 pérennise les modalités de versement du FPIC.

Les droits de mutation (DTMO) ont baissé moins fortement que prévu en 2023. Sur le département, le nombre de ventes aurait effectivement diminué mais le montant des transactions était plus important. Pour 2024, on estime cette recette au même niveau que 2023.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable depuis 2016 et s'élève à 181 536 €.

La taxe pylône est estimée pour 2024 à 18 419 € (la révision étant calculée sur la base d'une évolution FB national).

Depuis 2019, les communes peuvent percevoir 20 % **d'IFER** sur l'installation ou la reconstruction d'éoliennes sur son territoire. Par ailleurs, la loi de finances 2024 instaure l'exonération des mâts des éoliennes de foncier bâti et de cotisation foncière des entreprises.

2. Les dotations / participations pour 39 %

Les dotations en 2023 s'élèvent à **3.99 millions €**, soit **39 % des recettes de gestion en 2023**. En 2024, ces recettes sont estimées à **4.04 millions €**.

	2022	2023	≠	2024e	≠
DGF	1 937 424 €	1 989 195 €	+ 51 771 €	2 051 276 €	+ 62 081 €
Compensation TH-TF	1 351 508 €	1 463 928 €	+ 112 420 €	1 521 023 €	+ 57 095 €
CEJ – Séjours – Argent de poche	311 089 €	360 469 €	+ 52 380 €	300 000 €	- 63 468,87 €
TS cantines et petits déjeuners	130 310 €	120 073 €	- 10 236,70 €	120 000 €	
FCTVA- (FCT)	25 936 €	21 470 €	- 4 466 €	25 994 €	+ 4 524 €
DTS	11 080 €	15 500 €	+ 4 420 €	15 500 €	
Mosaïque	10 716 €	15 000 €	0 €	10 000 €	- 5 000 €
Frais d'élections / recensement	3 830 €	0	- 3 830 €	0	
Service Minimum d'accueil	1 322 €	7 894 €	+ 6 572 €	0	- 7 894 €
Autres participations	7 400 €	3 753 €	- 3 647 €	0	
TOTAL	3 790 616 €	3 997 810 €	+ 207 194 €	4 043 793 €	+ 45 983 €

Après une augmentation en 2022 de 320 millions d'euros (1ère depuis 2011), l'enveloppe globale de la DGF devrait augmenter du même montant en 2024. La demande de revalorisation de la DGF selon l'inflation n'a pas été retenue.

Le mécanisme d'écêtement de la DGF a été suspendu en 2023 et devrait de nouveau être actif en 2024 mais moins fortement. La part voirie devrait augmenter suite au recensement de la voirie (+ 16 276 €). L'enveloppe globale de la DSR fraction Bourgs-centres devrait augmenter de 3,95 % et l'enveloppe globale de la DSR fraction péréquation devrait augmenter de 10,79 %. Les

communes situées en zone France ruralité revitalisation devraient voir la DSR fraction péréquation augmentée par un coefficient de 1,2.

Avec la suppression de la TH, les indicateurs financiers ont été revus. On estime que la réforme des indicateurs financiers n'aurait pas d'impact significatif sur la DGF de la commune. De plus, la loi de finances 2024 prévoit pour les communes nouvelles que la part de garantie est égale à la différence (positive) entre :

- la DGF perçue en 2023 pour les communes nouvelles créées jusqu'au 01/01/2023 indexés sur le taux d'évolution national de la DGF
- et le montant de la DGF résultant des calculs.

Ce mécanisme permettra de garantir un niveau de DGF à minima égal au montant de DGF 2023. La DGF pourrait être réformée en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024e
DGF	1 989 943 €	1 963 149 €	1 937 424 €	1 989 195 €	2 051 276 €
Dotation Forfaitaire	1 501 192 €	1 474 398 €	1 448 673 €	1 450 998 €	1 459 175 €
DSR	488 751 €	488 751 €	488 751 €	538 197 €	592 101 €
DSR - Fraction bourg centre	301 241€	301 241€	301 241€	333 393 €	
DSR - Fraction péréquation	187 510 €	187 510€	187 510 €	204 804 €	

Depuis la réforme taxe d'habitation en 2021, le budget commune perçoit une compensation taxe foncière (1 463 928 € en 2023) en contrepartie de la perte de TH des résidences principales. Le montant 2024 est estimé sur les bases 2023 revalorisées de 3,9 %.

Les participations au titre du Contrat Enfance Jeunesse, des séjours et du dispositif argent de poche, dont essentiellement les recettes CAF, sont estimées de façon prudente à 300 000€ (les recettes 2023 s'élevant à 360 469€).

La compensation financière forfait social cantine est versée par l'État pour 3 ans suite à la délibération du conseil municipal du 20 mai 2021. Elle représente un montant de 117 000 € en 2023.

Les recettes fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie ou des bâtiments publics et l'informatique sont stables et estimées à 25 994 € pour 2024.

Le montant des dotations titres sécurisés a été revalorisé en 2023 pour atteindre 15 500 €.

3. Les autres produits de gestion courante pour 7 %

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 728 409 € en 2023 soit 7 % des recettes de gestion et sont estimés à 843 004 € en 2024 avec un reversement de l'excédent du budget panneaux solaires à hauteur de 110 000 €. La subvention en faveur des Maisons France Services devrait progresser jusqu'en 2025 et atteindre 50 000 €.

On estime que la commune ne devrait pas pouvoir bénéficier du filet de sécurité 2023. Le dispositif est supprimé en 2024.

Les recettes liées aux logements ont diminué pour deux raisons :

- Dans l'attente de travaux certains logements ne peuvent être mis en location.
- Des logements n'ont pas été attribués dans l'objectif d'y accueillir les futurs gendarmes. Les recettes locatives devraient donc progresser en 2024.

	2022	2023	≠	2024e	≠
Locations : logements et salles municipales	653 202 €	640 244 €	- 12 958 €	693 004 €	+ 52 760 €
Excédent budget annexe	185 000 €		- 185 000 €	110 000 €	+ 110 000 €
Subvention MFS	30 000 €	35 000 €	+ 5 000 €	40 000 €	+ 5 000 €
Remboursement de frais, sinistres, autres	22 103 €	53 165 €	+ 31 062 €	0 €	- 53 165 €
Total	890 305 €	728 409 €	- 161 896 €	843 004 €	+ 114 595 €

4. Les produits des services pour 6 %

Les produits des services s'élèvent à **639 875 € soit 6 %** des dépenses de gestion et sont estimés à **612 674 € pour 2024**.

	2022	2023	≠	2024e	≠
Cantine / garderie	172 158 €	181 847 €	+ 9 689 €	181 800 €	
ALSH séjours et jeunesse	60 093 €	72 882 €	+ 12 789 €	72 800 €	
Multi-accueil	53 901 €	42 619 €	- 11 282 €	42 619 €	
Mise à disposition de personnel	179 642 €	181 660 €	+ 2 018 €	181 874 €	
Redevance occupation Domaine Public	29 235€	30 689 €	+ 1 454 €	31 500 €	+ 811 €
Régie Mosaïque	8 153 €	9 744 €	+ 1 591 €	9 700 €	
Régie Squash	2 905 €	2 570 €	- 335 €	2 500 €	
APC	43 524 €	46 224 €	+ 2 700 €	46 224 €	
Charges locatives	35 195 €	35 799 €	+ 4 564 €	31 000 €	- 4 799
Autres	42 116 €	35 841 €	- 6 275 €	12 657 €	- 23 184 €
Total	626 922 €	639 875 €	+12 953 €	612 674€	- 27 201 €

Les dépenses de gestion

En 2023, les dépenses de gestion s'élèvent à **8.35 millions €**. Sur la période 2019-2023, elles évoluent de 2,50 % par an. **Par rapport à 2021, elles ont évolué de 1 084 627 €.**

2019	2020	2021	2022	CA 2023	2024e
7 382 363 €	7 422 495 €	7 268 610 €	8 077 420 €	8 353 237 €	8 670 753 €

Les dépenses de fonctionnement pour le Mené sont supérieures aux collectivités de même strate. En 2022, ces dépenses étaient de 1 475 €/habitant pour le Mené contre 1 104 €/habitant.

Pour 2024, ces dépenses sont estimées à 8,67 millions € avec une inflation à hauteur de 2,6 % et différentes mesures concernant le personnel.

Les charges de fonctionnement se décomposent en :

	CA 2022	CA 2023	≠	2024e	≠
Charges de personnel	4 425 538 €	4 597 269 €	+ 171 731 €	4 693 900 €	+ 96 631 €
Atténuation de charges	-152 327 €	- 181 850 €	+ 29 613 €	- 75 000 €	- 106 850 €
Charges à caractère général	2 613 808 €	2 832 858 €	+ 219 050 €	2 908 090 €	+ 75 232 €
Autres charges de gestion	1 015 966 €	926 911 €	- 89 055 €	927 982 €	+ 1 071 €
Charges financières	173 597€	168 387 €	-5 210 €	215 781 €	+ 47 394 €
Charges exceptionnelles	838 €	3 968 €	+ 3 130 €		- 3 968 €
Total dépenses de gestion	8 077 420 €	8 353 237 €	+ 275 817 €	8 670 753 €	+ 317 516 €

1. Les charges de personnel pour 55 %

Les charges de personnel en 2023 s'élèvent à 4.60 millions € soit 55 % des dépenses de gestion. Néanmoins, si l'on déduit les remboursements sur charges de personnel (178 726 €) et les mises à disposition du personnel (182 315 € : budgets annexes ; associations...) le ratio tombe à 53 %. Elles ont progressé de 171 731 € par rapport à 2022 et sont estimées à 4,7 millions € en 2024.

En 2022, les charges de personnel représentaient 52,90 % des dépenses de gestion contre 57,55 % pour les collectivités de la même strate.

L'augmentation 2023 / 2022 s'explique notamment par :

1- La réévaluation à deux reprises du point d'indice : en juillet 2022 (+3,5%), avec l'impact sur une année pleine de cette augmentation en 2023, puis en juillet 2023 (+1,5%). A cette même date, est intervenue la refonte des grilles indiciaires des catégories C et B avec jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires pour certains. S'y ajoutent comme chaque année les avancements d'échelon, de grade ou promotion interne (+ 20 000€).

2- Concernant les agents contractuels, l'augmentation des dépenses est liée aux différentes hausses successives du SMIC (janvier, mai, août 2022, janvier et mai 2023) ainsi qu'aux remplacements d'agents titulaires par des agents contractuels (O. Le Chatton, JC Tertre, E. Scouarnec, L. Dumont, G. Kergosien)

3- La refonte et harmonisation du RIFSEEP : + 9 000 €

4- En revanche, il n'y a eu aucune création de poste réalisée au tableau des effectifs en 2023. Un poste a par ailleurs été supprimé car non remplacé, celui de l'animatrice développement durable. De même, l'animateur jeunesse n'a été remplacé qu'au 1^{er} janvier 2024, par conséquent sur 2023 le coût agent a impacté le budget sur 7 mois seulement. Un coût supplémentaire est à prévoir pour 2024 par rapport à 2023.

Pour 2024, une hausse des dépenses de personnel est attendue en raison de :

- mesure nationale : l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 pour tous (titulaires, contractuels, élus) évaluée à 36 000 €,
- le retour d'un agent en disponibilité d'office pour raison de santé,
- la création d'un poste au service bâtiments,

- le recours à l'apprentissage (services technique et éducation),
- 8 000 € liés aux évolutions de carrière (avancements),
- réajustement du régime indemnitaire pour 18 000 €,
- la possible reconduction du dispositif de GIPA.

L'augmentation d'un point du taux de cotisation patronale CNRACL sera quant à elle neutralisée par la baisse équivalente du taux de cotisation maladie.

Toutefois, une importante économie sera réalisée sur la cotisation d'assurance statutaire (environ 60 000 €). Le contrat a été renégocié par le CDG et au regard de notre sinistralité le choix a été fait de modifier nos garanties (plus d'assurance pour la maladie ordinaire et sur le régime indemnitaire agent mais souscription pour les agents titulaires ET contractuels). A contrario, et bien que difficile à estimer, les remboursements attendus ont été largement réduits pour 2024, notamment en raison de la fin de 4 gros sinistres pour lesquels la commune a perçu d'importants montants de l'assureur en 2023.

Enfin pour rappel, à compter du 1^{er} janvier 2026, la commune devra obligatoirement participer à la mutuelle santé des agents. La participation employeur se verra au minimum de 15 € par mois et par agent soit pour 120 agents une dépense annuelle estimée à 22 000 €, pour laquelle les représentants du personnel ont sollicité à plusieurs reprises une anticipation de l'échéance.

Les effectifs permanents sont estimés en 2024 à :

	2023		2024	
	ETP Poste	ETP Agent	ETP Poste	ETP Agent
Filière administrative	20	19,37	20	20
Filière animation	13	11,8	12	7,8
Filière médico-sociale	1,8	1,8	1,8	1,8
Filière sociale	8,11	8,11	8,11	7,71
Filière technique	53,6	52,4	54,6	52,4
Police	1	1	1	1
TOTAL	97,51	94,48	97,51	90,71

2. Les charges à caractère général pour 34 %

Initialement estimées à **3,15 millions €** en raison de la grande incertitude sur le coût de l’électricité, les charges à caractère général en 2023 s’élèvent à **2.84 millions € soit 34 % des dépenses de gestion**. Elles sont estimées à **2,91 millions d’euros** sur la base d’une inflation à 2,6 %.

Le poste électricité a été multiplié par 1,2 contre une estimation à 2,6. Si l’on regarde la tendance sur les 10 bâtiments les plus énergivores, on a un coût du kWh qui a été multiplié par 1,7. On peut raisonnablement penser que la consommation globale de la commune en électricité a été plus faible qu’en 2022.

L’amortisseur électricité : La commune a bénéficié en 2023 de l’amortisseur électricité. Ce dispositif a permis une prise en charge par l’État de la moitié du prix

de l’électricité qui dépassait le seuil de 180€/KWh. Le dispositif est reconduit pour 2024 avec un seuil à 250 € /KWh.

Le poste chauffage bois a fortement progressé en raison de l’ouverture du Multi-accueil (10 000 €) et le remplacement de compteurs défectueux sur l’école du Gouray (+ 12 000 €) ainsi que l’école de Saint-Jacut (+ 19 000 €) et la Mairie déléguée de Saint-Jacut (+ 5 898 €).

Le poste entretien voirie a diminué puisqu’il y a eu moins de PATA en 2023.

Le poste maintenance a progressé avec la mise en place du contrat d’Hervé Thermique (14 990 €) et le contrôle des poteaux incendie par la SAUR (11 962 €).

	2022	2023	≠	2024e	≠
Electricité	235 131 €	296 191 €	+ 61 060 €	303 900 €	+ 7 709 €
Repas CCAS	493 251 €	501 218 €	+ 7 967 €	514 300 €	+ 13 082 €
Chauffage bois	81 590 €	122 525 €	+ 40 935 €	130 000 €	+ 7 475 €
Carburants	107 136 €	103 080 €	- 3 336 €	105 800 €	+ 2 720 €
Entretien voirie	182 420 €	158 188 €	- 24 232 €	162 400 €	+ 4 212 €
Maintenance	74 850 €	110 743 €	+ 35 893 €	113 700 €	+ 2 957 €

3. Les charges de gestion courante pour 11 %

Les charges de gestion courante s’élèvent à **926 911 € en 2023** soit **11 %** des dépenses de gestion. Elles sont estimées à **927 982 € pour 2024**.

	2022	2023	≠	2024e
Indemnités élus	249 914 €	254 179 €	+ 4 265 €	257 782 €
Subvention CCAS	315 000 €	222 250 €	- 92 750 €	222 250 €
Service d’incendie	187 736 €	203 288 €	+ 15 552 €	213 500 €
Subventions aux associations	141 750 €	143 925 €	+ 2 175 €	144 000 €
Participation aux OGEC	63 907 €	67 815 €	+ 3 908 €	69 600 €
Divers	57 659 €	35 454 €	- 22 205 €	20 850 €
Total	1 015 966 €	926 911 €	- 89 055 €	927 982 €

4. La dette

Un emprunt de 1 200 000 € à taux variable avec passage à taux fixe a été souscrit en 2023 pour financer les dépenses d’investissement engagées. Les fonds sont arrivés en février. **L’encours de la dette compte-tenu de ce nouvel emprunt est de 12 910 305,91 €**. Il s’agit du deuxième prêt de la commune nouvelle après les 3 millions d’euros empruntés en 2017.

L’encours de la dette est supérieur aux collectivités de même strate. En 2022, l’encours était de 2 002 €/habitant pour le Mené contre 780 €/habitant.

La capacité de désendettement est de 5,84 années pour 2023 et est estimé à 6,56 fin 2024 (prêt de 100 000 € à taux 0 de la CAF pour la construction de l’accueil périscolaire de Plessala inclus). Le seuil réglementaire étant de 12 années mais maintenir ce ratio sous les 7 ans est une décision sage et prudente.

Le niveau endettement, qui permet de mesurer la charge de la dette relativement aux recettes réelles de fonctionnement, est de 1.25 et reste en dessous le seuil critique de 1.6.

Ces ratios sont le signe d’une dette importante mais maîtrisée.

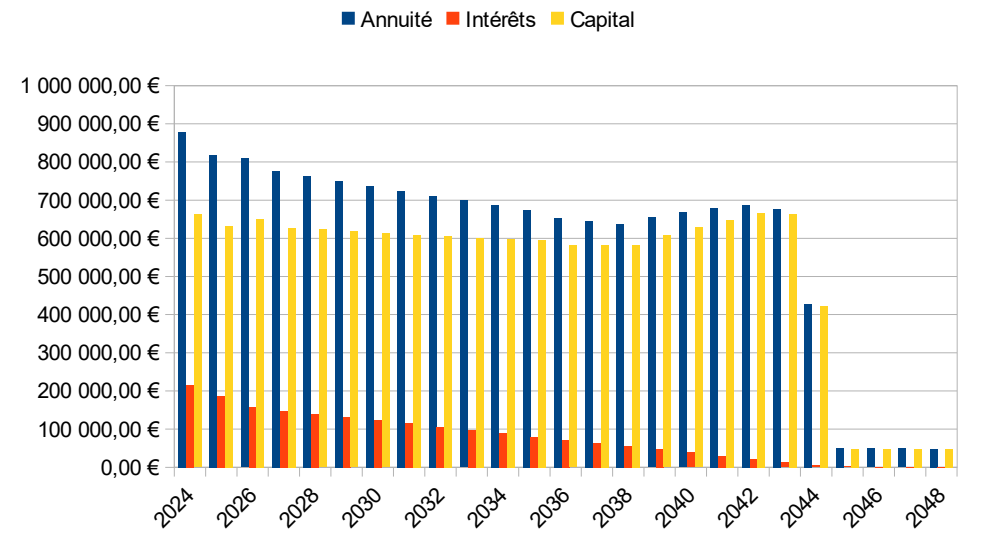
Les emprunts communaux se composent de :

- 8 prêts à taux fixe pour un capital restant dû de 11 622 394,62 €
- 11 prêts à taux variable pour un capital restant dû de 1 287 911,29 €.

Les emprunts sont ainsi répartis :

Taux d'intérêt moyen (Taux variable)	4,73 %
Taux d'intérêt moyen (Taux fixe)	1,39 %
Taux d'intérêt moyen (dette globale)	1,72 %
Durée résiduelle moyenne (Taux variable)	22,72
Durée résiduelle moyenne (Taux fixe)	16,95
Durée résiduelle moyenne (dette globale)	17,61

Le tableau ci-dessous présente l’évolution des annuités d’emprunts (emprunt 1 200 000 € et 100 000 € inclus) :



Les hypothèses d'évolution des taux, communiquées en décembre 2023 par EFG, et prises en compte pour la construction des prospectives sont les suivantes :

	01/12/2023	01/12/2024	01/12/2025	01/12/2026	01/12/2027	01/12/2028
Livret A	3 %	3 %	1,6 %	0,5 %	0,6 %	2,4 %
EUR 3 M	3,901 %	2,585 %	0,432 %	- 0,408 %	0,905 %	3,063 %
Fix 15 ans	3,689 %	2,664 %	0,987 %	0,334 %	1,356 %	3,037 %
Fix 20 ans	4,073 %	3,079 %	1,453 %	0,819 %	1,810 %	3,440 %
Fix 25 ans	4,393 %	3,371 %	1,7 %	1,049 %	2,068 %	3,743 %
Fix 30 ans	4,828 %	3,774 %	2,051 %	1,379 %	2,430 %	4,158 %

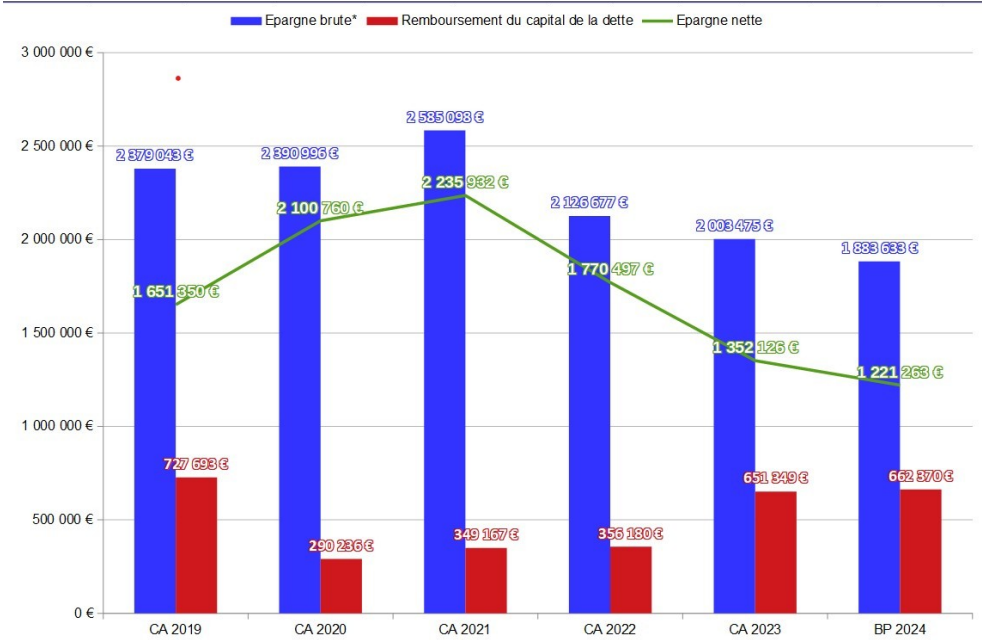
Les documents financiers des collectivités du plus de 3 500 habitants pourront comporter une annexe nommée « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

5. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession des immobilisations) et les charges réelles. Avec la reprise des services après la crise sanitaire, l'inflation des deux dernières années et les mesures décidées par l'Etat pour la revalorisation des salaires, les dépenses de gestion ont évolué de 1 084 627 € tandis que les recettes de gestion n'évoluaient que de 503 003 €. L'épargne brute a donc baissé de 581 624 € pour ressortir à **2 003 475 € soit une baisse de 22,5 % par rapport à son niveau de 2021.**

L'épargne brute est estimée pour 2024 à 1,88 million d'€.

La capacité d'autofinancement nette ou épargne nette est calculée par la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements. L'épargne nette peut être négative de façon exceptionnelle pour un exercice mais ne doit pas l'être de façon permanente.



Avec la fin de l'effet restructuration de la dette, l'épargne nette a chuté plus fortement que l'épargne brute pour s'établir à 1 352 126 € en 2023.

En 2022, l'épargne nette était de 327 €/habitant contre 203 €/habitant pour les collectivités de la même strate.

L'épargne nette est estimée à 1 221 263 € pour 2024.

6. Les dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,5 millions € en 2023. Au 31/12/2023, 2,57 millions de dépenses d'investissement sont également engagées. Il s'agit du niveau d'investissement le plus important depuis la création de la commune nouvelle.

En 2022, les dépenses d'investissements étaient de 587 €/habitant contre 353 €/habitant pour les collectivités de la même strate.

3,09 millions d'euros de dépenses d'investissements nouvelles sont inscrites pour 2024 et 1,7 million d'euros pour 2025 dont 453 000 euros d'effacement de réseaux. On estime que le budget est en mesure de supporter 2,2 millions d'euros de dépenses supplémentaires en 2025 et 1,5 million d'euros en 2026. Ces montants tiennent compte de la récupération du FCTVA, d'un emprunt de 1 500 000 € en 2025 sans tenir compte de subventions nouvelles pouvant être attribuées en 2025 et 2026. La capacité de désendettement serait alors de 6,99 années en 2025 et 6,88 années en 2026.

Le PPI 2024 de 5,66 millions d'euros se décompose ainsi :

EDUCATION : 1 796 000 € dont :

Accueil périscolaire - Plessala : 790 000 €
ALSH – St Jacut : 594 000 € - solde de l'opération
Ecole Langourla : 281 000 €

VOIRIE-ESPACES VERTS : 1 530 000 € dont :

Programme de voirie : 372 000 €
Village retraite - Plessala : 245 000 €
Extension cimetière – Le Gouray - solde de l'opération : 145 000 €
Bassins tampons – St Jacut : 129 000 €
Bassin tampon – Plessala : 101 000 €

DIVERS : 816 000 € dont :

Subvention d'équipement budget chaufferies bois : 360 000 €
Matériel Services Techniques : 116 000 €

SPORT, VIE ASSOCIATIVE : 599 000 € dont :

Salle des fêtes – St Jacut – solde des travaux : 292 000 €
Salle des fêtes – toiture - Langourla : 170 000 €

BÂTIMENTS : 503 000 € dont :

Gendarmerie - Collinée – achat de structures modulaires : 295 000 €

CULTURE : 147 000 € dont :

Rénovation énergétique du centre culturel Mosaïque – Collinée- solde : 147 000 €

LOTISSEMENTS : 148 000 € dont :

Lotissement du Petit rocher - Plessala : 90 000 €
Lotissement des étouillettes – Le Gouray : 58 000 €

LOGEMENTS : 124 500 € dont :

Rénovation 13 logements – Langourla, St Gouëno-solde : 60 000 €
Ouvertures logements rue du Calvaire – Plessala : 35 000 €

La loi de finances 2024 généralise dès 2024 la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du Compte Financier Unique. Ce dernier devra donc intégrer une annexe intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Les modalités ne sont à ce jour pas connues.

7. Les recettes d'investissements

1 - Les recettes FCTVA et subventions apportent la majorité des recettes d'investissement :

- 988 300 € de recettes liées à la récupération du FCTVA pour 2023. La loi de finances 2024 prévoit l'élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains.

- 933 690 € de versement de subventions pour 2023, les principales recettes sont liées aux opérations suivantes : Salle des fêtes St Jacut, ALSH St Jacut, Centre culturel Mosaïque, multi-accueil, rénovation énergétique des logements, aménagement du plan d'eau de St-Jacut, église Le Gouray. 1,37 million de recettes d'investissement sont engagées pour 2024.

En 2022, les subventions d'investissement étaient de 85 €/habitant contre 77 €/habitant pour les collectivités de la même strate. Sur la période 2017-2023 la commune a perçu 644 000 € de subventions en moyenne.

2 - Les cessions des immobilisations ont rapporté 173 000 euros en 2023 essentiellement grâce à la vente de 2 pavillons. Le montant prévu pour 2024 est de 374 500 €. Les principales ventes de biens prévues sont les suivantes :

- 2 rue de la carrière – Langourla : 120 000 €
- 707 et 707 bis place de l'église-St Jacut : 85 500 €
- 6bis rue André Fauchet (ex presbytère) - Langourla : 84 000 €
- 4 rue André Fauchet – Langourla : 65 000 €
- 7/9 rue André Fauchet – Langourla : 20 000 €

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards d'euros est décidée dans la LFI 2024 afin de soutenir les principaux leviers de la planification écologique :

- La rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard d'euros
- La décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard d'euros
- La préservation des ressources : + 1,2 milliard d'euros
- La transition énergétique : + 1,1 milliard d'euros
- La compétitivité verte : + 1,7 milliard d'euros
- Le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard d'euros. Le gouvernement a décidé de finalement réduire de 400 millions d'euros l'augmentation de 500 000 € initialement prévue pour le fonds vert.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard d'euros pour 2024 :

- DETR : 1 046 millions d'euros
- DSIL : 570 millions d'euros
- DPV : 150 millions d'euros

De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. (20 % DETR – 30 % DSIL).

Impayés

Les impayés s'élevaient à 241 000 € au 1^{er} février 2024.

2B - Budget eau

Le service eau Le Mené est exploité en régie pour desservir les abonnés de Collinée, Le Gouray, Saint-Gilles-du-Mené et Saint-Gouéno. Les communes de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-du-Mené sont membres de Syndicats d'eau.

Abonnés et population desservie

	Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouéno	Total
Abonnés	502	664	316	388	1 870
Population desservie	1 000	1 400	600	800	3 800

* données issues du RPQS 2022

Patrimoine

Le réseau eau communal s'étend sur 125 Km. A ce linéaire du réseau, il faut ajouter 11 réservoirs.

LINÉAIRE DU RÉSEAU				
Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouéno	Total
21 km	54 km	25 km	25 km	125 km

*données issues du RPQS 2022

Rappel du transfert de compétences

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait que le transfert des compétences "eau et assainissement" vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération soit obligatoire à compter du 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a assoupli les dispositions de la NOTRe et a permis de repousser ce transfert de la compétence eau potable au plus tard à 2026. Le Conseil Municipal Le Mené en date du 13 juin 2019 a validé ce transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026.

Production – achat d'eau

La commune dispose de 3 captages (La Petite Côte, Le Gueurien et Les Aulniaux). Le captage des Aulniaux a été identifié comme captage prioritaire en raison des pollutions diffuses avec obligation d'y remédier via un plan d'actions.

PRODUCTION D'EAU					
	2019	2020	2021	2022	2023
Collinée	58 895 m ³	57 680 m ³	89 098 m ³	72 204 m ³	68 348 m ³
Le Gouray	46 341 m ³	46 708 m ³	49 735 m ³	44 223 m ³	35 299 m ³
Saint-Gouéno	42 548 m ³	13 122 m ³	47 355 m ³	36 556 m ³	36 970 m ³
Total	147 784 m³	117 510 m³	186 188 m³	152 983 m³	140 617 m³

La commune doit également importer de l'eau principalement au SMAP mais également à Lamballe Terre et Mer et au Syndicat de la Vieille Lande :

ACHATS D'EAU					
	2019	2020	2021	2022	2023
Collinée	21 770 m ³	40 779 m ³	80 692 m ³	26 006 m ³	74 904 m ³
Le Gouray	27 931 m ³	29 426 m ³	32 355 m ³	34 623 m ³	32 711 m ³
Saint-Gilles	44 716 m ³	66 222 m ³	71 326 m ³	55 890 m ³	45 508 m ³
Saint-Gouéno	11 928 m ³	37 784 m ³	13 019 m ³	12 833 m ³	23 410 m ³
Total	106 345 m³	174 211 m³	197 392 m³	129 352 m³	176 533 m³

PRODUCTION + ACHATS D'EAU					
	2019	2020	2021	2022	2023
Collinée	80 665 m ³	98 459 m ³	169 790 m ³	98 210 m ³	143 252 m ³
Le Gouray	74 272 m ³	76 134 m ³	82 090 m ³	78 846 m ³	68 010 m ³
Saint-Gilles	44 716 m ³	66 222 m ³	71 326 m ³	55 890 m ³	45 508 m ³
Saint-Gouéno	54 476 m ³	50 906 m ³	60 374 m ³	49 389 m ³	60 380 m ³
Total	254 129 m³	291 721 m³	383 580 m³	282 335 m³	317 150 m³
Evolution	- 38 598 m³	+ 37 592 m³	+ 91 859 m³	- 101 245 m³	+ 34 815 m³

RENDEMENTS					
	2019	2020	2021	2022	2023
Collinée	77,6 %	83,9 %	94,5 %	89,0 %	90 %
Le Gouray	85,6 %	90,2 %	74,9 %	88,1 %	89 %
Saint-Gilles	79,4 %	62,9 %	50,8 %	80,1 %	80 %
Saint-Gouéno	64,2 %	76,0 %	72,1 %	92,5 %	78 %

En comparant production et achat d'eau entre 2023/2022, il apparaît :

- une augmentation sur Collinée de 45 042 m³. La consommation de Kermené a augmenté de 33 821 m³. Elle était de 109 298 m³ en 2021, 50 515 m³ en 2022 et 84 336 m³ en 2023. Pour rappel, la convention avec l'entreprise Kermené a été revue pour un volume annuel de 75 000 m³ à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Une baisse de 10 836 m³ sur Le Gouray qui pourrait s'expliquer par une augmentation du rendement et une baisse des consommations. Le service précise qu'une fuite a été trouvée sur le réseau.
- une diminution de 10 382 m³ sur Gilles du Mené après une baisse de 15 515 m³ en 2022. La sectorisation a permis l'amélioration du rendement et la diminution des achats d'eau. On retrouve le niveau d'achat d'eau de 2019.
- Une augmentation de 10 577 m³ sur Saint-Gouéno qui pourrait s'expliquer par des fuites. Le service précise qu'une fuite a été détectée cet été sur réservoir « Le Tertre ».

Les dépenses de fonctionnement

Les achats d'eau et la participation par m³ au SMAP représentent 25 % des dépenses de gestion. C'est le plus gros poste de dépenses devant les dépenses de personnel (21%). Le tarif de la part de l'exploitant du SMAP passe de 0,4713 € HT/m³ à 0,5570 € HT/m³ en 2024 soit une augmentation de plus de 18 %. Il avait déjà progressé de presque 12 % en 2023 puisqu'il était de 0,4217 € HT/m³ en 2022.

Plan pluriannuel de fonctionnement

- Il était envisagé le remplacement de 335 compteurs en 2022 et 425 en 2023. Sur les 335 compteurs : 216 compteurs ont été remplacés pour 28 320 € HT en 2022 et 73 en 2023 pour 10 036,13 €. les 46 restants devraient être remplacés en 2024. Le coût est estimé à 4 672,60 € HT. Pour 2025, le remplacement des compteurs se fera en fonction des possibilités budgétaires.

- L'entretien des périmètres et des abords des installations a été confié à ETUDES et CHANTIERS pour 9 825 € en 2022 et 6 800 € en 2023.

Le coût électricité (20 113,11 € HT en 2022) n'a pas explosé en 2023 (28 611,36 € HT) soit un rapport de 1,42. Si l'on considère les bilans EDF au 30/11/2023, on a un rapport de 1,61 (x 2,5 envisagé). Il faudra compter à l'avenir sur un coût supplémentaire avec la construction du réservoir La Petite Côte (405,41 € HT en

2023) et un coût électricité plus important pour le réservoir du bourg de St-Gilles (95,65 € HT en 2023 mais uniquement de l'abonnement).

Les recettes de fonctionnement

Facturation

La facturation du service a été confiée à la SAUR en 2021. Le coût annuel de cette prestation est de 26 000 € HT/an révisable. L'avenant au contrat signé en octobre 2022 prévoit désormais que l'ensemble des produits et taxes liés au service de l'eau potable sont versés dans les conditions suivantes :

- Au 1^{er} mars : 45 % du décompte n-2
- Au 1^{er} septembre : 45 % du décompte n-1
- Au 1^{er} juin n+1 = le solde

Cet avenant a permis d'éviter au budget d'avoir moins recours à la ligne de trésorerie. La SAUR s'est engagée sur un taux de recouvrement de 98 % des sommes facturées aux usagers. Au 05/09/2023, les impayés 2021 et 2022 sont de 45 775 € sur 1 062 506 € facturés soit un taux d'impayés de 4,31 %. Cette dernière hypothèse est prise en compte dans la prospective.

Le budget eau sert de « boîte aux lettres » :

- 1) pour la redevance du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de 13,88 € HT par abonné en 2024 contre 12 € HT auparavant.
- 2) pour les redevances modernisation et pollution de l'Agence de l'Eau. Avec le transfert de la facturation à la SAUR, ces redevances seront désormais collectées et reversées par la SAUR. Néanmoins compte-tenu des impayés, il resterait 4 100 € de redevance pollution et 1 250 € de redevance modernisation à reverser à l'Agence de l'Eau.

Volumes facturés

	Abonnements	0-100 m³	101-1000 m³	> 1 000 m³	Total
Collinée (moy. / 3 ex.)	505	32 376	5 257	901	38 534 m³
Saur 2022*	502	29 201	8 483	- 738	36 946 m³
Saur 2023*	501	27 999	10 332	2 163	40 494 m³
Le Gouray (moy. / 3 ex.)	659	43 910	16 642	1 765	62 317 m³
Saur 2022*	664	39 663	16 514	5 888	62 065 m³
Saur 2023*	671	35 854	15 225	6 657	57 736 m³
St Gilles (moy. / 3 ex.)	316	19 838	11 890	4 209	35 937 m³
Saur 2022*	316	16 871	12 340	10 828	40 039 m³
Saur 2023*	316	14 138	9 418	7 145	30 701 m³
St-Gouéno (moy. / 2 ex.)	383	24 390	13 166	2 041	39 597 m³
Saur 2022*	388	21 323	12 007	5 384	38 714 m³
Saur 2023*	394	21 872	12 894	9 098	43 864 m³

* sommes non recouvrées déduites sur décomptes SAUR

Les tarifs

Le budget disposait en 2016 d'une trésorerie très faible qui s'explique en grande partie par une tarification du service trop faible. Les tarifs sont depuis harmonisés sur les 4 communes déléguées et révisés annuellement.

Comparatif prix du m³ année 2023 (Basé sur une consommation de 120 m³)

Le Mené	Syndicat de la Vieille Lande	Syndicat du Lié	Syndicat de la Motte Trévé	Syndicat de l'Hyvet	Plouguenast-Langast	Syndicat Caulnes La Hutte Quelaron
2,984 €	3,018 €	2,971 €	3,044 €	2,850 €	2,689 €	2,855 €

Lors de la validation du PPI en 2021, la revalorisation des tarifs de 1,5 % tous les ans avait été actée. Les tarifs ont été augmentés de 15 % pour 2024. La prospective a été établie sans nouvelle augmentation des tarifs.

Montant (TTC)	2020	2021	2022	2023	2024
Part fixe	86,28 €	86,28 €	87,56 €	90,19 €	103,72 €
Part variable 0-100 m³	1,71 €	1,74 €	1,76 €	1,81 €	2,09€
Part variable 101 – 1 000 m³	1,60 €	1,63 €	1,65 €	1,64€	1,96 €
Part variable > 1 000 m³	1,12 €	1,16 €	1,18 €	1,21 €	1,40 €
Kermené	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,03 €	1,18 €

L'augmentation des tarifs prévue pour 2024 impactera les usagers :

- usager 120 m³ : augmentation mensuelle de 3,91 €
- usager 30 m³ : augmentation mensuelle de 1,85 €
- usager 1 000 m³ : augmentation mensuelle de 23,06 €
- usager 2 000 m³ : augmentation de 38,71 €

A consommation équivalente les recettes augmenteraient de 67 611 €.

Le prix du m³ (basé sur une consommation de 120 m³) passera à 3,38 €.

Les impayés

Au 1^{er} février 2024, le montant des impayés avant le transfert de la facturation s'élève à 49 835,31€. Pour rappel, il a été provisionné pour 43 679,96 € de créances douteuses en 2021.

La dette

La dette de ce budget a été restructurée en 2019. Un emprunt de 100 000 € sur 25 ans à taux fixe (0,54%) avait été souscrit pour clôturer l'exercice 2020. Un emprunt de 850 000 € à taux variable et amortissement personnalisé sur 30 ans a été contracté en 2022. Le taux de l'emprunt réalisé en 2022 est passé de 1,1 % à la signature du contrat le 1^{er} septembre 2022 à 5,03 % au 1^{er} avril 2024. Le montant des intérêts a ainsi augmenté de 13 551,57 € à 26 500,55 € en 2023.

Un nouvel emprunt de 410 000 € sur 40 ans a été souscrit en 2023 auprès de la Caisse des Dépôts au taux du Livret A plus la marge de 0,4 %.

Désormais 60 % de l'encours de la dette est à taux variable.

L'annuité de la dette est passée de 70 276 € en 2022 à 101 479 € en 2023 et est estimée à 122 974 € en 2024 et 118 462 € en 2025.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 2 120 084 €.

Comparatif dette / abonnés (au 1^{er} janvier 2023)

	Nombre d'abonnés	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2022	Encours / abonné
Le Mené	1 870	967 537 €	517,40 € / abonné
Syndicat de la Vieille Lande	1 932	399 873 €	206,97 € / abonné
Syndicat du Lié	10 992	4 065 537 €	369,86 € / abonné
Syndicat de la Motte Trévé	1 866	1 156 178 €	619,60 € / abonné
Syndicat de l'Hyvet	3 521	1 131 018,52 €	321,22 € / abonné
Plouguenast-Langast	1 486	520 401 €	350,20 € / abonné

Syndicat Caulnes La Hutte Quelaron	14 809	2 104 374 €	142,10 € / abonné
------------------------------------	--------	-------------	-------------------

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Après 1 année en négatif (- 29 0422 € en 2022), la CAF nette ressort à 2 096 € en 2023 et est estimée à + 39 482 € en 2024 compte-tenu de l'augmentation des tarifs.

Le fonds de roulement

Au 31/12/2023, le fonds de roulement du budget est de 336 226 €. Ce fonds de roulement important provient en partie de l'emprunt de 410 000 € souscrit en 2023. Sans nouvel emprunt, le fonds de roulement 2024 est estimé à 76 933 € soit 54 jours de dépenses de gestion.

Plan pluriannuel d'investissement

604 817,23 € de dépenses d'investissement réalisées et 76 364,38 € de subventions perçues en 2023 :

- 352 961,22 € pour le réservoir et le réseau de la petite côte avec 71 250 € de subventions
- 112 013,85 € pour la rénovation du réseau eau sur Saint-Gilles du Mené.
- 79 167,00 € pour la troisième tranche d'extension du réseau eau à Saint-Gouéno.
- 21 736,66 € pour la gestion des pressions avec 2450,90 € de subventions.
- 16 058,00 € pour l'animation du plan d'actions des Aulniaux.
- 13 151,50 € pour la sécurisation du personnel
- 9 729 € pour diverses opérations (acquisition divers matériels et sectorisation)

Pour 2024, à minima 288 700,92 € de dépenses d'investissements et 37 450 € de subventions

- 124 800,40 € pour le paiement du solde des travaux du réservoir et du réseau de la petite côte avec principalement le rachat de la conduite du SMAP. Le portail et la clôture ne sont pas chiffrés.
- 96 881,15 € pour le paiement du solde des travaux de rénovation du réseau eau sur Saint-Gilles du Mené.

- 26 176 € pour l'animation du plan d'actions des Aulniaux avec 35 000 € de subventions.
- 12 713,65 € pour la sécurisation du personnel
- 12 260,60 € HT pour les aménagements de l'ancienne et nouvelle station de la Petite Côte.
- 1 439,76 € HT pour l'acquisition de matériel d'exploitation pour les Aulniaux et 4 231,60 € HT pour un appareillage d'écoute.
- L'interconnexion entre Collinée et St-Gouéno pour 9 135,68 € HT. L'interconnexion Collinée-Le Gouray d'un montant de 15 401,46 € HT pourrait être effectuée en 2025.

2C - Budget chaufferies bois

La commune dispose de 5 réseaux chaleur bois : Collinée, Le Gouray, St Jacut, St Gouëno et Plessala.

Recettes de fonctionnement

Les recettes du budget chaufferies bois sont en progression en 2023 :

- 220 748 € HT en 2022
- 265 864 € HT en 2023

Cette augmentation s'explique par :

- une rigueur climatique plus faible qui entraîne une diminution de la consommation pour la plupart des consommateurs mais qui est compensée par le remplacement de compteurs défectueux de gros consommateurs (Ecole du Gouray, Ecole et Mairie de Saint Jacut). Au global, l'énergie vendue a augmenté de 5%.
- L'augmentation du prix du kWh vendu de 0,1319 €/KWh en 2022 à 0,1546 €/kWh en 2023. Ce tarif s'appuie sur un certain nombre d'indices qui ont fortement augmenté en 2023 (l'indice FODC4 qui représente le prix du fioul a augmenté de 59%, l'indice de la plaquette forestière de 37%, etc.). Il sera de 0,1576 €/Kwh en 2024.

Avec le système de facturation actuel, un grand nombre de régularisation est nécessaire en début d'année (18 343 € HT en 2022 - 30 813 € HT en 2023) ce qui perturbe la lecture budgétaire. Une proposition de mensualisation sur 10 mois avec régularisation en décembre avait été proposée en ce sens à la commission développement durable. Une autre proposition serait de relever les compteurs courant novembre et de facturer tous les mois les usagers sur la base d'un pourcentage de la consommation mensuelle de l'année précédente. L'année de mise en place de ce système de facturation le budget verrait moins de recettes.

Les recettes pour 2024 sont estimées à 262 000 €.

Il a été constaté dernièrement que la chaufferie fioul et la chaufferie bois de Plessala fonctionnait en même temps alors que la chaufferie fioul devrait palier aux pannes de la chaufferie bois.

	2019	2020	2021	2022	2023
EHPAD - Sous-station A (kWh)	258 543	269 635	55 074	121 940	88 398
EHPAD - Sous-station B (kWh)	281 114	164 199	58 880	174 881	130 039
Injection EHPAD dans le réseau (kWh)	28 758	164 789	106 759	70 695	68 320
Consommation fioul (kWh)	180 285	227 503	745 942	357 685	585 540
Consommations totales EHPAD	691 184	496 548	753 137	583 811	735 657

Un tel fonctionnement n'a pas trop d'impact financier sur l'EHPAD mais ce n'est pas le cas sur les recettes de la régie.

Dépenses de fonctionnement

Le bois pour la saison de chauffe à venir est commandé en avance (fin juin – début juillet). D'ordinaire le stock de bois était valorisé par une écriture comptable. Nous avons procédé différemment cette année en fléchant les factures d'achats de bois correspondant au stock 2024 et en considérant que c'était une charge constatée d'avance. Un stock de bois de 35 820 € HT fin 2022 a été annulé début 2023. Le coût d'achat de bois tombe à 47 623 € HT en 2023. Il devrait s'établir à 100 800 € HT en 2024 (1 400 T à 72 € HT la Tonne). Le coût de broyage s'élève à 14 713 € HT en 2023 contre 9 720 € HT en 2022. Cette progression est liée à une augmentation de 10 € HT de l'heure de broyage et une facture payée en 2023 et qui concerne l'exercice 2022 pour 1 925 € HT. Il est estimé à 13 000 € HT en 2024. Le coût de transport des plaquettes reste stable 5 238 € HT en 2023 contre 5 605 € HT en 2022. Il est estimé à 5 374 € HT en 2024.

Le coût électricité (18 021 € HT en 2022) n'a pas explosé en 2023 (23 017 € HT). Si l'on considère les bilans EDF au 30/11/2023, on a un rapport de 1,68 (2,5 envisagé).

Le coût d'achat de gaz a progressé en 2023 pour s'établir à 19 843 € HT contre 3 144 € HT en 2022. Cette différence est le résultat de pannes simultanées sur les deux chaudières bois qui ont forcé le fonctionnement de la chaudière gaz ainsi qu'une fuite sur la citerne de propane. Il est estimé à 10 000 € HT en 2024.

Le coût d'achat de fioul a également progressé en 2024 pour s'établir à 21 835 € HT contre 4 737 € HT en 2022. Deux raisons à cela :

- Avec l'ouverture du Multi-accueil la chaudière bois de Saint-Gouéno ne suffit plus. La chaudière fioul doit également tourner en l'absence de ballon tampon, pour soutenir la chaudière bois.

- Les cuves des chaudières de Saint-Jacut et du Gouray ne sont pas forcément rechargées tous les ans (effet de bord). Lorsqu'elles le sont, le volume est important et donc l'impact budgétaire pour l'exercice en cours est significatif. ==> peut être faudra-il recharger les cuves à chaque fin de saison?

Le coût d'achat de fioul est estimé à 8 000 € HT pour 2024.

Un contrat de maintenance pour l'entretien des chaufferies a été mis en place en 2022 pour 24 900 € HT. Il est prévu une augmentation de 8 500 € au titre du P3 pour ce contrat. Cette augmentation vient compenser les dépenses de la première année du contrat, plus importantes que prévues en raison de la remise à niveau des installations qui avait été sous-estimée.

Les dépenses de personnel ont diminué de 7 802 € en 2022 par rapport à 2021 (22 801€) et ont encore diminué en 2023 (6 172 €). Elles devraient désormais suivre une évolution régulière sur la base des évolutions de carrière des agents.

La dette

La dette de ce budget a été restructurée en 2020. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 384 828 €. L'annuité de la dette est en moyenne de 47 000 €. L'emprunt actuel se terminera en 2032.

Le prix de revient du kWh vendu est de 12.14 cts/kWh en 2023 contre 12.20 cts/kWh en 2022.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Après 2 années en négatif (- 26 067 € en 2021 et - 9 402 en 2022), la CAF nette ressort à 3 929 € en 2023 et est estimée à - 30 000 € en 2024 compte-tenu des annulations.

Le fonds de roulement

Au 31/12/2023 le fonds de roulement du budget est de 266 619 €. Ce fonds de roulement important provient en partie de la subvention de 245 000 € versée en 2022 par le budget principal pour la refonte de la chaufferie de Plessala et la réfection d'une partie du réseau de chaleur de Saint-Jacut.

Dépenses d'investissement

En 2023, le budget a supporté les dépenses d'investissement suivantes :

- Remplacement et mise en service de compteurs thermiques pour 23 907 € sur Le Gouray et Saint-Jacut.
- Adaptation au gaz de la chaufferie bois de Collinée pour 3 882 €
- Etudes pour la refonte de la chaufferie bois de Plessala pour 2 983 €
- Remplacement d'un chauffe-eau sur Collinée pour 899,59 €
- Remplacement d'extincteurs pour 183 €.

Soit un total de : **31 854 €**.

Pour 2024, il est prévu les dépenses d'investissement suivantes :

- 484 980 € pour la refonte de la chaufferie bois de Plessala
- 14 800 € pour la mise en place d'une GTC sur la chaufferie de Collinée
- 13 000 € pour la mise en place d'une GTC sur la chaufferie de Le Gouray.

Soit un total de : **512 780 €**.

Pour 2025, il est prévu les dépenses d'investissement suivantes :

- 20 000 € pour la mise en place d'un ballon tampon sur la chaufferie de Saint-Gouéno
- 13 000 € pour la mise en place d'une GTC sur la chaufferie de Le Gouray
- 12 000 € pour le remplacement de compteurs thermiques sur Collinée.

Soit un total de : **45 000 €**.

Pour 2026, il est prévu les dépenses d'investissement suivantes :

- 13 000 € pour la mise en place d'une GTC sur la chaufferie de Saint-Jacut
- 2 500 € pour le remplacement de compteurs thermiques sur Plessala

Soit un total de : **15 500 €**.

Ces projets ne pourront être financés que par une subvention d'équipement du budget principal d'un montant estimé de 360 000 € conformément à l'article L2224-2 du C.G.C.T.

2D - Budget transports

La commune assure en régie des déplacements périscolaires, CLSH et ALSH, des déplacements pour le compte de LCBC et des circuits scolaires :

- un circuit transport domicile-collège de Collinée subventionné par la REGION.
- des circuits scolaires subventionnés par la REGION depuis le 1^{er} septembre 2022 : circuit écoles Collinée-St Jacut du Mené, circuit écoles Plessala-St Gouéno-St Gilles.

Depuis 2022, l'ensemble des dépenses et recettes sont retracées sur le budget transport. Des remboursements sont effectués entre le budget commune et le budget transports.

Elle dispose de 3 chauffeurs :

Temps de conduite

Agent	2022	2023
Franck COUDE	611 H	578 H
Michel LAINE	1 059 H	1 209 H
Albane GENISSEL	380 H	327 H

et de 2 cars, l'un en location l'autre acheté en 2018.

Kilomètres parcourus

Car	2022	2023
Yutong	24 400 km	24 318 km
Rouillard	26 431 km	30 433 km
Coût au km	2022	2023
Yutong	1,88 €/km	2,09 €/km
Rouillard	1,48 €/km	1,35 €/km

Le coût du car Yutong a progressé en 2023 en raison de réparations (9 432,84 €) et de la location de cars de remplacement (790 €).

En 2023, les transports privés ont été sollicités à 92 reprises (86 en 2022) pour un montant de 24 226,21 €.

TYPE DE TRANSPORT	COÛT 2022	COÛT 2023
Transport temps scolaire	20 863,30 €	22 840,35 €
Transport école privée Langourla	1 156,56 €	0,00 €
Transport école privée St Gouéno	2 973,99 €	1 544,59 €
Transport Mosaïque	2 650,60 €	2 102,00 €
Transport CAP Sports	1 467,32 €	5 622,92 €
Transport ALSH	25 426,84 €	22 009,15 €
Transport SEJOUR	4 784,24 €	10 873,69 €
Transport LCBC	22 236,59 €	24 155,58 €
Transport RPI Collinée-St Jacut	12 189,19 €	10 427,69 €
Transport RPI Plessala-St Gouéno-St Gilles	31 552,23 €	26 581,31 €
Transport RPI Langourla-St Vran-Mérillac	2 433,80 €	1 961,14 €
Transport DECOUVERTE COLLEGES	779,61 €	291,55 €
Transport COLLEGE COLLINEE	31 385,93 €	30 801,37 €
Subvention AS 2021-2022 : 23 719,51 € Participation des familles AS 2021-2022 : = 2 555,45 €		
Transport ODCM	1 013,09 €	2 193,01 €
Transport AUTRES	971,07 €	4 355,45 €

La dette

Un emprunt de 180 000 € à taux fixe (0,86%) sur 10 ans a été contracté en juillet 2018 lors de l'acquisition du car Yutong. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 82 915,94 €.

La CAF nette de ce budget ressort à 172 € en 2023.

Le fonds de roulement de ce budget au 31/12/2023 est de 158 959,23 €. Il pourrait être donc envisagé courant 2025 de solder l'emprunt si les partenaires (REGION – LCBC) règlent rapidement les sommes dues. LCBC a soldé les transports 2022 début 2024. On est toujours dans l'attente des versements de la REGION pour les transports de l'année scolaire 2022/2023 (environ 70 000 €). On a donc eu recours à la ligne de trésorerie en fin d'année pour 50 000 €.

2E - Budget stations-services

La commune de Le Mené dispose de deux stations-services :

- La station du Gouray mise en service en 2016 et comprenant une cuve de 7 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 18 000 l pour le Gasoil.
- La station de Collinée mise en service en 2018 (cuve de 10 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 30 000 l pour le Gasoil).

Les résultats financiers excédentaires et la fréquentation de ces stations démontrent l'utilité du service apporté à la population et aux entreprises.

Recettes de fonctionnement

Les volumes de ventes 2023 sont en progression. Ils ont cependant fléchi en fin d'année suite à la mise en place d'opérations carburant à prix coûtant chez les concurrents :

	Gasoil	SP-95	Total
Année 2019	608 227 L	173 492 L	781 719 L
Année 2020	664 004 L	214 351 L	878 355 L
Année 2021	731 178 L	233 625 L	964 803 L
Année 2022	664 731 L	216 681 L	881 412 L
Année 2023	708 684 L	244 191 L	952 875 L

Outre les services municipaux, le CCAS, le collège et LCBC, 14 sociétés disposent de badges et sont facturées mensuellement.

Volumes journaliers 2023	Gasoil	SP-95
Station-service Collinée	1 237 L	421 L
Station-service Le Gouray	700 L	247 L
Total	2 937 L	668 L

Les prix de vente sont identiques sur Collinée et Le Gouray. Une marge de 0,05 centime TTC par litre est appliquée par rapport au prix de revient. En moyenne en 2022, les différences par rapport aux stations-services avoisinantes sont de 1,54 € pour 50 L de sans-plomb 95 et 3,05 € pour 50 L de gasoil.

Dépenses de fonctionnement

Le coût électricité (1 600 € HT en 2022) n'a pas explosé en 2023 (1 700 € HT). Si l'on considère les bilans EDF au 30/11/2023, on a un rapport de 1,36 (2,5 envisagé).

La station-service de Collinée est désormais soumise au régime de déclaration préalable au titre des installations classées et ainsi des frais liés à des contrôles périodiques complémentaires seraient à envisager.

Un accord-cadre a été passé en 2020 pour la livraison de carburants et 3 fournisseurs ont été retenus : La Compagnie Pétrolière de l'Ouest (Ploufragan), Armorine (Lanester) et Rossi Carburants (Le Mans). Cette consultation effectuée à chaque commande permet de retenir la société la mieux disante (généralement la société ROSSI Carburants).

Une ligne de trésorerie de 100 000 € était d'ordinaire utilisée en permanence. Compte-tenu de la hausse des intérêts la ligne de trésorerie n'a été utilisée que jusqu'au 1^{er} mai 2023 pour un coût de 489,47 €. Les intérêts liés à son utilisation étaient de 1 044,29 € en 2022 et 251 € pour l'année 2021.

Dépenses d'investissement

L'automate de la station-service du Gouray a été remplacé pour un montant de 10 490,00 € HT.

La dette

L'investissement de 110 830,75 € pour la station-service du Gouray a été subventionné par le budget principal de la commune de Le Gouray à hauteur de 150 000 €. Cette subvention a été transformée en avance remboursable en 2021 avec un premier remboursement de 45 000 € au budget principal. Le budget stations-services devait rembourser par la suite 7 500 € tous les ans au budget principal jusqu'en 2035. Le remboursement n'a pas été réalisé en 2023 pour conserver une trésorerie suffisante pour le règlement des fournisseurs. Pour 2024, en fonction des résultats, l'avance sera remboursée au budget commune.

L'investissement de 117 905,99 € pour la station-service de Collinée a été financé par un emprunt de 100 000 € à taux fixe (1,87 %) sur 20 ans et une subvention de

14 561 € (réserve parlementaire). Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 71 472,95 €.

Capacité d'autofinancement (CAF nette) et fonds de roulement

Le tableau ci-dessous souligne l'évolution du fonds de roulement et de la CAF nette qui est positive sauf en 2021 du fait du remboursement de l'avance :

	Epargne nette	Fond de roulement
2019	11 784 €	88 752 €
2020	17 773 €	105 989 €
2021	- 40 977 €	64 282 €
2022	786 €	65 067 €
2023	9 190 €	63 767 €

2F - Budget panneaux solaires

La commune dispose de 11 sites photovoltaïques dont l'électricité produite est totalement revendue. Certains de ces équipements ont été financés soit sur un budget spécifique ce qui a permis la récupération de la TVA, soit directement sur le budget principal. Ce budget ne comprend que les installations pour lesquelles l'électricité est totalement revendue. L'installation sur Mosaïque (autoconsommation avec vente du surplus) a été financée sur le budget principal. Selon le choix retenu (autoconsommation ou vente du surplus), le projet d'ombrière photovoltaïque sera financé sur le budget annexe ou sur le budget principal.

Un contrat de maintenance des installations a été souscrit en 2021. Il prévoit le nettoyage annuel des installations principales et un nettoyage tous les deux ans des installations plus petites. Un dispositif de télégestion a également été mis en place en 2020. Ces prestations (2 800 € HT en 2023) ainsi que les frais de gestion et comptage (environ 1 400 € HT) facturés par ENEDIS constituent les principales dépenses supportées par ce budget. L'électricité produite n'est plus revendue qu'à EDF mais aussi désormais à ENERCOOP sur quelques sites.

Les installations sur l'école de Plessala et la plateforme bois de Saint-Gouëno ont été financées par l'emprunt. Ces deux emprunts sont désormais entièrement remboursés.

En raison de problèmes techniques, les recettes des panneaux du restaurant scolaire du Gouray et de la Halle Michel FABLET ont été bien inférieures aux années antérieures. Elles devraient se rétablir en 2024.

Le fonds de roulement de clôture au 31/12/2023 est de 139 147,11 €. Une reprise de 110 000 € vers le budget principal pourra être opérée en 2024.

Ce budget bénéficie de recettes liées à des installations qu'il n'a pas financées ce qui a permis d'autofinancer les dernières installations.

Il est proposé de mettre en place une analytique afin de pouvoir :

- comparer les coûts mentionnés dans les études préalables aux coûts existants.
- savoir s'il est pertinent de financer les futures installations par un emprunt.

SITE	COMMUNE	COÛT INSTALLATION	HT / TTC	ANNEE DE MISE EN SERVICE	RECETTES		RECETTES CUMULEES AU 31/12/2023	RECETTE MOYENNE ANNUELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT
					2022	2023			
Ecole	Plessala	113 644,37 €	HT	2008	15 870,33 €	17 776,66 €	214 894,45 €	14 326,30 €	7,93
Plateforme bois	Le Gouray	100 324,29 €	TTC	2008	12 768,73 €	13 455,33 €	159 441,50 €	10 629,43 €	9,44
Plateforme bois	St Gouëno	94 698,75 €	HT	2009	11 097,08 €	10 903,23 €	139 771,62 €	9 318,11 €	10,16
Restaurant scolaire	Le Gouray	13 551,26 €	TTC	2011	1 342,46 €	201,80 €	13 888,40 €	1 068,34 €	12,68
Ecole	Le Gouray	32 513,94 €	TTC	2013	3 070,37 €	3 258,21 €	30 479,65 €	2 770,88 €	11,73
M.A.M.	Le Gouray	15 396,43 €	TTC	2013	840,73 €	883,71 €	7 033,89 €	639,44 €	24,08
Plateforme bois	Langourla	162 025,37 €	TTC	2014	14 711,98 €	15 270,71 €	109 255,57 €	10 925,56 €	14,83
Halle Michel Fablet	Le Gouray	43 420,00 €	HT	2016	5 548,56 €	1 226,21 €	28 461,67 €	3 557,71 €	12,20
Salle des aînés ruraux	St Gouëno	17 044,69 €	HT	2019	1 698,17 €	1 671,27 €	6 010,16 €	1 502,54 €	11,34
Salles spécialisées	Collinée	49 000,00 €	HT	2021	5 410,79 €	5 166,77 €	10 577,56 €	5 288,78 €	9,26
Service technique	St Gilles	14 972,68 €	HT	2021	744,82 €	1 151,14 €	1 895,96 €	947,98 €	15,79
TOTAL		461 930,04 €			73 104,02 €	70 965,04 €	721 710,43 €	60 975,06 €	

2G - Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale

Le budget IAC (assujetti à la TVA) comprend des recettes des différents loyers artisanaux et commerciaux. Ce budget est issu du budget espace commerces et services de Collinée.

Les ventes de l'institut de beauté et du bâtiment mitoyen de Plessala n'ont pas été réalisées en 2023.

Pour 2024, il est prévu :

- L'acquisition du Narguilé à Langourla pour 85 000 €
- L'extension des maisons de santé (81,50 m² pour Collinée et 184 m² pour Plessala) pour un montant de 567 137,74 € HT (29 304,48 € de dépenses déjà payées en 2023)
- la réhabilitation de l'ancien bar/épicerie La Boussole à St Gilles du Mené pour un coût travaux de 579 000,00 € HT (dépenses effectuées : 104 566,16 € en 2022 et 14 293,24 € en 2023).

Les recettes de loyers supplémentaires sont estimées à 22 668 € HT par an et se décomposent ainsi :

Loyer Le Narguilé : 559 € HT / mois

Loyer La Boussole : 500 € HT / mois

Loyers supplémentaires des Maisons de santé : 830 € HT / mois

Différentes subventions ont été sollicitées ou obtenues :

Pour l'extension des maisons de santé :

- 150 000 € du Département au titre du Contrat de Territoire
- 70 000 € de la Région (montant pré-fléché / arbitrage LCBC - demande en cours)
- 126 000 € au titre de la DETR 2024 (demande en cours).

Pour l'acquisition et réhabilitation de la boussole :

- 100 000 € de Loudéac Communauté Bretagne Centre
- 90 000 € de l'état au titre de la DETR 2024 (demande en cours)
- 50 000 € de l'état au titre de la sauvegarde du commerce rural (demande en cours).

Un emprunt de 200 000 € sur 20 ans à taux fixe (3,14 %) a été souscrit en 2011. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 72 500 €.

Un tirage de 100 000 € sur la ligne de trésorerie a été réalisé tout au long de l'année. Les intérêts se sont élevés à 4 031 €.

Un emprunt de 350 000 € sur 21,5 ans, à taux variable avec option de passage à taux fixe sans frais a été contracté fin 2023. Cet emprunt est en amortissement à la carte de sorte qu'avec un nouvel emprunt de 215 000 € en 2024. L'annuité ne dépasse pas les 43 000 € (12 541 € en 2023). L'épargne nette de 2023 étant de 36 549 €.

En fonction des subventions obtenues et du montant définitif des travaux, le recours à l'emprunt sera étudié.

L'emprunt pourrait être de 125 000 € (annuité nouvelle de 7 500 €) si toutes les subventions sont obtenues. L'épargne nette du budget serait alors de l'ordre de 34 000 €.

Si aucune subvention nouvelle n'est obtenue l'emprunt serait alors de 460 000 € (annuité nouvelle de 27 500 €). L'épargne nette du budget serait alors de l'ordre de 14 000 €.

2H - Budgets lotissements

La commune du Mené dispose de 8 lotissements en cours de commercialisation et d'un projet de nouveau lotissement. Au 1^{er} janvier 2024, 20 terrains sont disponibles à la vente. 1 vente a été réalisée en 2023 et 2 autres seraient prévues pour l'année 2024.

LOTISSEMENT RÉSIDENCE DU LAC (LANGOURLA)

Le dernier lot de ce lotissement a été vendu en fin d'année 2016. 9 terrains étaient à vendre pour une surface de 5 956 m² au prix de 4 € le m². La voirie définitive n'a pas encore été réalisée car seulement 3 maisons ont été construites. Ces travaux sont estimés à 16 000 € TTC. La différence entre la récupération de la TVA et le FCTVA serait de l'ordre de 42,03 €. Aussi il est envisagé de clôturer ce budget annexe.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES ETOUBLETTES (LE GOURAY)

3 terrains restent disponibles à la vente pour une surface de 1 813 m² au prix de 25 € le m². Les travaux de voirie définitive sont prévus en 2024 pour un montant de 45 750 € HT. La mise en place d'un éclairage solaire pour 12 000 € HT est également prévue.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES LANDES (LE GOURAY)

Le budget de ce lotissement a été créé en 2022. Les études pour la viabilisation ne sont pas engagées puisque nous sommes dans l'attente de nos droits à artificialiser sur l'ensemble de la commune du Mené (Loi ZAN).

LOTISSEMENT BELLE VUE (LE GOURAY)

1 terrain est disponible à la vente pour une surface de 796 m² au prix de 25 € le m². Ce lotissement était à l'origine destiné à être une zone artisanale. Les ventes des terrains sont constatées sur le budget principal.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DU MENÉ (LE GOURAY)

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 401 m² au prix de 25 € le m². Les ventes des terrains sont désormais constatées sur le budget principal.

LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (COLLINEE)

1 terrain a été vendu en 2023. 5 terrains sont disponibles à la vente au tarif de 25 € du m² pour une surface de 5 376 m².

LOTISSEMENT DES AJONCS (SAINT-GILLES-DU-MENÉ)

4 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 933 m² au prix de 15 € le m². La voirie définitive n'a pas encore été réalisée. Cette opération a été financée par un emprunt à taux fixe (3,57%) de 120 000 €. Le capital restant dû au 1er janvier 2024 est de 63 000 €. La durée résiduelle de l'emprunt est de 10,5 années.

LOTISSEMENT DES TILLEULS (SAINT-JACUT-DU-MENÉ)

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2 152 m² au prix de 15 € le m². 2 promesses d'achats ont été signées fin 2023.

LOTISSEMENT LE PETIT ROCHER (PLESSALA)

1 terrain est disponible à la vente au prix de 25 € le m². Cette opération a été financée par un emprunt de 265 000 € à taux variable (5,02 % contre 0,61 % au 01/01/2022). Le capital restant dû au 1er janvier 2024 est de 52 999,98 €. La durée résiduelle est de 3 années. Les travaux de voirie définitive sont prévus en 2024 à hauteur de 90 000 €.

En synthèse, Il est prévu pour 2024 :

- 57 750 € pour les travaux de voirie définitive et la mise en place d'un éclairage solaire au lotissement Le Hameau des Etouillettes (Le Gouray)

- 90 000 € pour les travaux de voirie définitive au lotissement Le Petit Rocher (Plessala).